

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 14 octobre 2025

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
32	17	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 octobre à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Villeron, sous la présidence de Monsieur KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 08/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 08/10/2025.

Présents : M. KRIEQUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. FONTAINE Pascal, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. MANSOUX Michel, M. FALLOT Frédéric, M. BUISSON Jean-Michel, M. GAY Jean-Paul, M. DREVILLE Gérard, M. GUEDON Eric, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BRICHE Etienne, M. BOGERS Jean-Pierre, M. MAGNIER Philippe

Suppléant : M. MAGNIER Philippe (de Mme ODELIN. Annick)

Excusés ayant donné procuration : M. VARON Bernard à M. FONTAINE Pascal, M. BOCQUET Jean-Charles à M. DREVILLE Gérard, M. DAUER Ivan à Mme BOCOBZA Sylvie

Excusés : M. DUPONT Bernard, M. THERRY Eric, M. WHYTE Julien, M. SOLER Patrick

Absents : M. GAUBOUR Jacques, M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. DUFLOS Jérémy, M. BOUAFIA M'hamed, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, Mme ODELIN. Annick, M. PINSON François

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. FONTAINE Pascal

D7-09-2025**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article n° L 1612-11 ;

Vu instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération n° D4-03-2025 en date du 25 mars 2025 relative à la mise en œuvre des conventions d'Obligations Environnementales (ORE) ;

Vu la délibération n° D4-04-2025 en date du 1^{er} avril 2025 adoptant le budget primitif de l'année 2025 ;

Vu la convention de rétrocession du réseau privé de distribution d'eau potable de la copropriété des Demeures de France à Coye-la-Forêt au profit du SIECCAO, signée le 11 juin 2025 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits suivants :

- En dépenses d'exploitation : prévision à la hausse de versements de compensations financières versées dans le cadre de la conclusion d'Obligations Réelles Environnementales (ORE), d'un montant de 54 000 € ;
- En recettes d'investissement : encaissement d'une offre de concours liée à une convention de rétrocession de la Résidence de La Forêt à Coye-la-Forêt (opération n° 88), d'un montant de 54 000 € ;

EXPOSE

Dans le cadre de la protection des aires d'alimentation de captage, le Comité syndical du SIECCAO a approuvé, par délibération n° D4-03-2025, la conclusion d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) avec la possibilité de verser une contrepartie financière libératoires aux propriétaires fonciers.

Un montant prévisionnel de 300 000 € de compensation financière a été inscrit au budget primitif 2025 du SIECCAO, à l'article « 6743 – Charges exceptionnelles - subventions exceptionnelles de fonctionnement ».

Actuellement, le SIECCAO travaille à la conclusion d'ORE avec plusieurs propriétaires et le montant total des compensations financières à verser aux propriétaires fonciers sur l'année 2025 est estimé à 340 000 €.

Par ailleurs, le SIECCAO a signé le 11 juin 2025 une convention de rétrocession avec la Résidence de La Forêt à Coye-la-Forêt (opération n° 88). En contrepartie de la rétrocession du réseau au SIECCAO, la copropriété versera une offre de concours d'un montant total de 158 994,59 € dont le 1^{er} acompte, d'un montant de 54 000 €, sera versé en 2025.

Je vous propose donc de réajuster le budget du SIECCAO en y intégrant les deux opérations décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 suivante :

Section d'exploitation :

Chap	Article	Intitulé	Crédits ouverts au budget 2025	Propositions nouvelles DM n° 1		Budget ajusté
				Dépenses	Recettes	
67	6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	300 000,00 €	54 000,00 €		354 000,00 €
023	023	Vir. à la section d'investissement	2 653 559,59 €	-54 000,00 €		2 599 559,59 €
Equilibre de la section d'exploitation				0,00 €	0,00 €	

Section d'investissement :

Chap	Article	Intitulé	Crédits ouverts au budget 2025	Propositions nouvelles DM n° 1		Budget ajusté
				Dépenses	Recettes	
021	021	Vir. de la section d'exploitation	2 653 559,59 €		-54 000,00 €	2 599 559,59 €
13	13188	Subvention d'investissement reçu des tiers	379 869,57 €		54 000,00 €	433 869,57 €
Equilibre de la section d'investissement				0,00 €	0,00 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme : le 21/10/2025

Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO


Monsieur Pascal FONTAINE, Secrétaire de séance

**Claude
KRIEQUER**

Signature
numérique de
Claude KRIEQUER
Date : 2025.10.21
13:57:09 +02'00'